

REACTIONS EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

Public visé

- Personnels d'établissements, personnes travaillant dans des établissements recevant du public ou des secteurs identifiés « à risques » (banques, sites industriels sensibles « SEVESO », administrations de l'Etat, sièges sociaux de grandes entreprises, écoles...).

Prérequis

- Aucun.

Justification de l'action

- Article R1332-3 du code de la Défense (« opérateurs d'importance vitale » OIV).
- Article L1332-1 du code de la Défense (obligations de certains établissements « contre toute menace, notamment à caractère terroriste »).
- Instruction n°6600/SGDN/PSE/PSN du 07/01/2014.
- Instruction n°SG/HFDS/2016/340 du 04/11/2016.
- Circulaire NOR : INTK1711450J du 12/04/2017.

Durée de l'action

- 3 à 4 heures (0,5 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 10 à 20 % du temps de formation.

Périodicité

- A définir par l'employeur.

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

Contenu théorique et pratique

- Définir la menace terroriste.
- Comprendre son mécanisme, les types de terrorisme et modes opératoires.
- Connaître les différents niveaux de risque associés : plans Vigipirate et processus de raisonnement - sites sensibles - population visée.
- Se protéger soi-même et protéger, alerter : courir, se cacher, mesures de mise en sécurité immédiate ; savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité ; savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchisation selon la situation.
- Faciliter l'intervention des unités de police ou de gendarmerie et se mettre à disposition des forces de l'ordre.
- Entretenir sa culture de la sécurité.
- Adapter son comportement.
- Combattre les habitudes et routines.
- Développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face à la menace.

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode 42881 – Risque criminel entreprise.
- NSF 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

Objectif pédagogique général

- Être capable de développer sa culture sécurité et acquérir les bons réflexes en cas d'attaque.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPI réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnaire oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, ordinateurs.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de formation **intra-entreprise**, ils **doivent être garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

Délai de réalisation et tarif

- En cas de formation intra entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.